

## Intérimaire - Chaussures de sécurité à ma charge

---

Par Interim54

Bonjour,

Je dois participer à plusieurs missions d'intérim sur la semaine 51, 4 à 5h par soirée. Il s'agit de missions de type inventaire.

Je viens de recevoir un mail de la part de la boîte de recrutement indiquant :

"Nous avons été informés que le port des chaussures de sécurité sera finalement obligatoire pour accéder au dépôt dans le cadre de la mission programmée en semaine 51.

Cette exigence émane de notre client et s'impose à l'ensemble des intervenants.

? Si vous disposez de chaussures de sécurité, nous vous remercions de bien vouloir les apporter le jour de votre mission.

? Si vous n'en êtes pas équipé(e), nous vous prions de bien vouloir annuler votre inscription, l'accès au dépôt ne pouvant être autorisé sans cet équipement."

Est-ce bien légal ?

Je n'ai pas de chaussures de sécurité. Je me suis déjà organisée pour participer à plusieurs missions et j'ai besoin financièrement de travailler.

Merci d'avance pour vos conseils sur quoi faire